



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Courrier

Question écrite n° 49762

### Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le bilan financier de la suppression de la franchise postale établi par un maire de sa circonscription, à l'issue de la première application de cette opération sur sa commune. Aussi, il lui a paru intéressant de soumettre le cas de cette dernière. S'agissant d'une collectivité de moins de 2 000 habitants, celle-ci s'est organisée pour alléger cette nouvelle charge à la base : les envois à la DDE (essentiellement les permis de construire) et à la sous-préfecture (passeports, cartes nationales d'identité) sont regroupés pour être portés par des conseillers municipaux travaillant dans les communes ou sont situées les principales administrations concernées. Malgré ces efforts de rationalisation, la dépense restant à la charge de la commune pour les affranchissements « inévitables » s'élève à 2 417 francs pour une compensation de l'Etat portée à 1 378 en 1996. Le taux de couverture étant de 57 % seulement, la question de revalorisation de la dotation de l'Etat se pose donc clairement. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure une nouvelle étude de la situation est envisageable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49762

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1482